

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 6 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le 6 juin à 18h15, le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 mai 2018 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Gérard OUDART, Daniel DUPONT, Jean-Claude ALMYR, Rita AUGUSTO, Jean-Paul BERTRAND, Mireille BARBIER, Jean-Mary COUTON, Nicole SAGNY, Jean-Louis PETRUS, Michèle SAUVAGE, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

Absents excusés :

Madame Patricia JOURDAIN donnant pouvoir à Madame Annick GOINEAU,

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Gérard OUDART est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 AVRIL 2018

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

25-DEPLOIEMENT DU RESEAU ORANGE : INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE

Madame le Maire expose que dans le cadre de son réseau, ORANGE souhaite installer un relais de radiotéléphonie à Mareuil. Dans ce contexte, la Société ORANGE s'est rapprochée de la commune afin de signer un bail pour l'implantation d'équipements techniques sur un terrain communal à proximité de l'A85.

Madame le Maire distribue le dossier de présentation. Elle indique que le bail porterait sur une durée de 12 ans avec une redevance de 2 500€ par an (révisable annuellement de 1%).

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, considérant la nécessité absolue d'assurer une couverture optimum de la Commune, à l'unanimité :

↳ Acceptent l'implantation du relais sur le terrain communal,

- ↳ Acceptent le paiement par l'opérateur ORANGE de la somme de 2 500€ par an, révision annuelle de 1% pour la location,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 juin 2018
Et de l'affichage le 13 juin 2018

26-PERSONNEL COMMUNAL : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil :

- ✓ Qu'en raison du départ le 1^{er} septembre 2018 d'un agent intercommunal à temps incomplet 25/35^{ème},
- ✓ Que compte-tenu de la bonne fréquentation des gîtes communaux,
- ✓ Que dans la perspective de la transformation du bureau de poste en agence postale communale,

Il y a lieu de créer au 1^{er} septembre 2018

- ↳ Deux postes d'adjoints techniques à temps complet (35/35^{ème})

Et de supprimer à cette même date

- ↳ Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} à temps incomplet 25/35^{ème},
- ↳ Un poste d'adjoint technique à temps incomplet 15/35^{ème},

Madame le Maire rappelle que le point avait été évoqué lors de l'élaboration du budget 2018 et que les crédits nécessaires y ont été inscrits.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 avril 2018,
A l'unanimité :

- ↳ Acceptent les suppressions et créations ci-dessus, au 1^{er} septembre 2018,
- ↳ Chargent Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion, de la CNRACL et de prendre les arrêtés correspondants,
- ↳ Précisent que ces agents bénéficieront du régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
le 13 juin 2018
Et de l'affichage le 13 juin 2018

27-ECHANGE DE TERRAINS

Madame le Maire indique que l'acquisition de la parcelle AV 309, en cours depuis 10 ans est enfin effective et qu'il peut maintenant être envisagé de réaliser l'échange prévu avec le propriétaire du fonds voisin (AV 311). Afin d'illustrer ses propos, Madame le Maire distribue à chacun des Membres du Conseil, un extrait du plan cadastral.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir pris connaissance du croquis du projet d'échange, à l'unanimité :

- ↳ Décident de céder à l'euro symbolique à Monsieur CUILLERIER et Madame VIOLETTE une partie, soit 3ares90ca de la parcelle AV 309 (propriété de la Commune) et en échange d'acheter à l'euro symbolique une partie, soit 6ares50ca de la parcelle AV 311 (propriété des Consorts CUILLERIER/VIOLETTE) située dans le périmètre protégé de l'ancien cimetière,
- ↳ Précisent que les frais de bornages et d'acte notarié seront entièrement à la charge de la Commune,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir avec le Cabinet GEOPLUS de Saint Aignan et avec la SCP TIERCELIN/BRUNET de Montrichard Val de Cher.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 juin 2018 Et de l'affichage le 13 juin 2018

28-ACQUISITIONS DE TERRAINS

Madame le Maire expose que comme discuté lors de précédentes réunions, elle a rencontrés les propriétaires des parcelles AV 305 et 307 qui ont confirmé leur accord de vendre à la Commune. Il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur ces acquisitions.

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance des plans, considérant l'opportunité d'acquérir ces parcelles situées à proximité des cimetières et de l'école, à l'unanimité :

- ↳ Décident d'acquérir la parcelle AV 305 appartenant à Monsieur Jean Yves SAUGE d'une superficie de 33ares48ca et la parcelle AV 307 d'une superficie de 24ares81ca appartenant à la succession DENIS, représentée par Madame Carelle BUISSON, au prix de 1€ le m2 hors frais,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir avec la SCP TIERCELIN/BRUNET de Montrichard Val de Cher.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 juin 2018 Et de l'affichage le 13 juin 2018

29-SUBVENTIONS 2018

Madame le Maire rappelle que les attributions de subventions 2018 aux Associations ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 et indique que depuis cette date elle a reçu deux courriers. L'un émanant de l'Association des Donneurs de Sang du Canton qui ne sollicite aucune subvention au titre de 2018 mais uniquement le prêt de la salle associative et la possibilité de faire entre 100 à 200 photocopies, l'autre de l'Association « Echanges, Communication, Sérénité » qui œuvre auprès des résidents de l'EHPAD de Saint Aignan et qui sollicite une subvention afin d'aider à concrétiser les projets mis en place par le service animation de l'Hôpital.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décident d'accéder aux demandes des deux Associations susnommées et de verser à l'Association « Echanges, Sérénité, Communication » de Saint Aignan la subvention de 51€ initialement prévue pour l'Association des Donneurs de Sang du Canton.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 juin 2018
Et de l'affichage le 13 juin 2018

30-REGLEMENT GENERAL EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Madame le Maire expose que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Elle indique qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- ☞ Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- ☞ Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- ☞ Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- ☞ Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- ☞ Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- ☞ Concevoir des actions de sensibilisation ;
- ☞ Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- ☞ Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuvent la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorisent le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 juin 2018
Et de l'affichage le 13 juin 2018

31-STATIONNEMENT DES CARAVANES

Madame le Maire expose qu'afin de préserver la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique il lui paraît judicieux de réglementer le stationnement de caravanes sur certains terrains appartenant au domaine privé de la commune.

Les Membres du Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ Décident d'interdire tous stationnements de caravanes sur les parcelles ci-dessous appartenant au domaine privé de la Commune :
- AT 262 et 263 (Les Moirières),
 - AV 309, 350, 393, 396, 397, 398, 399 (le Bourg, le Château et la Pièce du Château),
 - ZK 42 (la Pièce du Château),
 - ZM 198 (Les Mortins).
- ↳ Chargent Madame le Maire de prendre un arrêté concernant cette interdiction et stipulant qu'en cas de stationnement illicite une plainte sera déposée et une procédure d'expulsion mise en œuvre.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
13 juin 2018
Et de l'affichage le 13 juin 2018

32-FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SAINT AIGNAN

Madame le Maire indique qu'elle a assisté le 23 mai à une réunion en mairie de Saint Aignan suite à la décision de la Direction Générale des Finances Publiques de regrouper l'ensemble des activités actuellement exercées par la Trésorerie de Saint Aignan vers la Trésorerie de Contres, au début de l'année 2019.

Lors de cette réunion, il a été pris acte que le personnel de la Trésorerie de Contres sera détaché deux demi-journées par semaine à Saint Aignan afin de respecter l'engagement de qualité de service auprès des usagers et qu'une convention sera passée à cet effet entre cette Commune et la DDFIP. Les Maisons de Services au Public (MSAP) devant jouer un rôle de premier plan dans les différents secteurs concernés par les regroupements de Trésorerie, il pourrait être envisagé d'en créer une supplémentaire entre Montrichard et Saint Aignan.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Travaux divers

- Théâtre : Le Cabinet Albertini a envoyé un pré-croquis à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis avant dépôt du permis de construire. Une association devra être créée pour faire vivre le local et permettre l'obtention de subvention dans le cadre du projet Leader avec le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et la Région.
- Voirie : une première intervention pour le PATA (entretien) doit se dérouler du 4 au 8 juin, si le temps le permet. Le revêtement ECF (travaux neufs) sera effectué fin août.
- Ruisseau de la Civière : les travaux de renforcement des berges nécessités par les intempéries de 2016 sont terminés. L'entreprise VARVOUX ayant réalisé un excellent travail.

➤ PLUi

Afin de préparer la réunion du 10 juillet, Monsieur DUPONT propose à la commission de se réunir le lundi 11 juin à 14h30 en mairie.

➤ Vente de biens immobiliers par les conjoints PENICAULT

Suite à contact avec Maître LAVALLART en charge du dossier, Madame le Maire confirme que le commerce bar-tabac est en liquidation judiciaire depuis le 31 mars, et que le mandataire judiciaire souhaite que la vente du fonds de commerce, du matériel et la licence intervienne d'ici fin juin au prix de 15 000€. D'autre part, le bien immobilier comportant le commerce et la maison attenante sont à ce jour proposés à la vente pour 130 000€.

Le Conseil Municipal souhaite que la Commune puisse se porter acquéreur de la licence et éventuellement du matériel et pour cela mandate Madame le Maire pour mener à bien la transaction avec Maître LAVALLART.

➤ Projet enfouissement des réseaux et travaux éclairage public

▪ Poursuite de l'enfouissement : Suite à notre demande de poursuivre les travaux d'enfouissement en direction de Saint Aignan, une réunion a eu lieu sur le terrain le 5 juin avec les représentants du SIDELC et du Conseil Départemental afin d'examiner les possibilités d'extension en fonction des contraintes du terrain (évacuation des eaux pluviales notamment).

▪ Eclairage public : l'entreprise retenue lors du Conseil Municipal du 23 avril, à savoir CITEOS, devrait être en mesure de commencer rapidement. Madame le Maire rappelle que ces travaux feront l'objet d'un financement dans le cadre de la TEPCV.

➤ Dossier « Friches »

Les parcelles répertoriées ont intégralement été reportées sur un plan afin de préparer la réunion prévue le 26 juillet prochain avec les viticulteurs en présence des représentants de la Chambre d'Agriculture et du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

➤ Information bilan gîte et chaudière

▪ Gîtes : le bilan réalisé à 6 mois laisse apparaître un résultat cumulé légèrement supérieur au résultat cumulé de juin 2017.

▪ Chauffage : la quantité de granulés consommés pour la saison d'hiver 2017/2018 ramenée en équivalent litres de fioul présente un gain de 3 300€.

➤ Pays

Madame le Maire a assisté ce jour, au siège du Pays, à une réunion du groupe technique Leader (2014/2020) chargé d'examiner les pré-projets présentés par des collectivités ou associations. Elle indique que la plupart des dossiers portaient sur le tourisme et les sentiers piétonniers ou cyclistes au bord du Cher. Les financements Leader représentent 80 % des travaux hors taxes, un dossier de ce type pourrait être envisagé et présenté par la Commune.

➤ Val de Loire numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique rassemble les acteurs publics liés à l'aménagement numérique suivants :

La Région Centre Val de Loire,

Le Département de Loir et Cher,

Le Département d'Indre et Loire,

Les Communautés de Communes et d'Agglomération d'Indre et Loire et de Loir et Cher sauf Tours Métropole.

Il pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir et Cher et Indre et Loire. Son engagement : couvrir 100% des territoires de ces deux départements en fibre optique d'ici 2022. Le déploiement s'échelonne du 2^{ème} trimestre

2018 à 2022, tous les habitants (même les plus éloignés) et les entreprises auront donc accès au Très Haut Débit via la fibre optique jusqu'à l'habitation.

La délégation de service public a été confiée à l'Entreprise TDF pour une durée de 25 ans. Cette mission sera assurée par sa filiale Val de Loire Fibre.

Le document remis lors du dernier Conseil de Communauté sera scanné et envoyé à chacun des Membres du Conseil.

➤ La Ruche qui dit oui

Les Membres de l'Association des Parents d'Elèves qui ont œuvré pour la mise en place d'une ruche viennent de faire savoir que la première distribution aura lieu le jeudi 14 juin de 17h30 à 19h00 dans la Salle Associative.

Pendant la distribution un petit apéro d'ouverture sera offert. Ce sera l'occasion de rencontrer un grand nombre de producteurs et déguster leurs produits. Certains d'entre eux produisent en bio, et d'autres emploient différents modes de production, le dénominateur commun étant la qualité.

Informations et inscriptions sur laruchequiditoui.fr

➤ SIEPA

Monsieur ALMYR, Président du SIEPA indique que les tarifs n'augmenteront pas en 2019. Actuellement un projet de mutualisation des services est à l'étude avec les responsables des Syndicats voisins.

Le dossier des travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue des Touches n'a pas été retenu pour subventionnement au titre de 2018, le dossier sera représenté pour 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Annick Goineau'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MAREUIL' at the top and '41110' at the bottom. In the center of the seal is a stylized emblem featuring a bird, possibly a heron or egret, standing in water.

Annick GOINEAU